Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_08-DE

Publié le 17/02/2026

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2026

Séance du 10 février de l'an 2026, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 4 février 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h37.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick		X			MEURO Jérémy
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CIRICHELLI Vanessa			X		
COMPAIN Xavier	X				
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
DORNEMIN Jean-Luc			X		
FOLLET Denis	X				
GARNIER Sébastien		X			LE HEGARAT Nadia
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine	X				
GOAZIOU Fabienne	X				
GUÉGAN Jean-Luc		X			JOUSSE Fabien
GUILLAUME André	X				
GUILLAUME Sandrine	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVÉ Frédéric	X				
HERVIOU Alain		X		LANCIEN Erwan	
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien	X				
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCASTER Christine	X				
LE BIHAN Gilbert	X				
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CREURER Ginette	X				
LE FAUCHEUR Laurent	X				
LE GONIDEC Thierry	X				
LE GOUX Jean-Pierre	X				
LE GOUX Philippe		X			GOAZIOU Fabienne
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe		X			BOISSIERE Olivier
LE MOAL Brigitte	X				

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_08-DE

LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
LORANT Monique	X				
MANAC'H Denis	X				
MARTIN Patricia		X			SAPIN Alain
MEURO Jérémy	X				
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique		X			
RAMONÉ Valérie	X				
ROPERS Valérie	X				
RUELLAN Véronique		X			
RUMIANO Valérie	X				
SAPIN Alain	X				
SALAÜN Sandrine		X			LE TURLUER Frédéric
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick	X				
STEUNOU-ROQUINARC'H Solène					
THOMAS Philippe		X		HELLO Marie-Christine	
TROEGER Eva	X				

En exercice : 57 **présents :** 45 **dont suppléants :** 2 **Votants :** 52 **dont pouvoirs :** 7

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

<u>Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :</u>

SUPPLÉANT	**présence**
ANTOINE Vincent	
BARBIER Stéphane	X
CAULET Brigitte	
DERIAT Aline	
HELARY Richard	X
HELARY Valérie	

SUPPLÉANT	**présence**
HELLO Marie-Christine	X
LANCIEN Erwan	X
LE YAN Pascale	
MAHÉ Michel	X
MAHÉ Valérie	
TALLEC Jeanne	X

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_08-DE

CC_2026_08 : Environnement : Accord de territoire de bassins versants Jaudy-Guindy-Bizien et Grand Trieux 2026-2028

Leff Armor communauté mène des programmes d'actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants du Leff, Trieux et ruisseaux côtiers en maîtrise d'ouvrage directe depuis l'année 2019.

Depuis plus de 20 ans, les bassins versants du Grand Trieux et du Jaudy Guindy Bizien font l'objet de programmes d'actions destinés à restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans l'objectif premier d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau. Le programme d'actions multithématiques s'intègre dans le cadre d'un document contractuel « Accord de Territoire », suite des précédents Contrats Territoriaux de Bassins Versants, portés par les EPCI concernés en lien avec les partenaires financiers que sont l'Agence de l'eau, le Département et la Région ainsi que les différents acteurs du territoire.

L'échelle territoriale correspond aux bassins versants hydrographiques du SAGE Argoat-Tregor-Goëlo.

L'accord de territoire est l'outil de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour mobiliser les financements dédiés à l'amélioration des milieux aquatiques et à la lutte contre les pollutions diffuses dans le cadre du 12ème programme d'intervention 2025-2030. L'accord mobilise de pair le Conseil départemental des Côtes d'Armor et la Région Bretagne dans l'atteinte des enjeux et les financements.

De nombreux enjeux restent à travailler sur ces deux territoires malgré les avancées sur les volets : disponibilité de la ressource en eau, qualité de l'eau potable, fonctionnalité des milieux aquatiques, pollutions ponctuelles et diffuses, bactériologie en zone littorale, lutte contre le développement des algues vertes, l'atteinte du bon état des masses d'eau.

L'accord de territoire des bassins versants Jaudy Guindy Bizien et du Grand Trieux, s'articule autour de plusieurs volets :

- Coordination et animation du programme d'actions,
- Restauration et préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques,
- Lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricole (dont les actions dans les périmètres de protection de captage en eau potable, stratégie foncière, et le Plan d'Agro-Environnemental et Climatique),
- Aménagements de bassins versants,
- Accompagnement des acteurs du territoire sur la gestion intégrée de l'eau,
- Suivi de la qualité de l'eau,
- Animation, sensibilisation et communication à l'environnement autour de la qualité de l'eau et la préservation de la ressource.

Les actions préventives de qualité de l'eau potable amènent à la révision des périmètres de protection en l'état vers des aires d'alimentations de captages. Les Déclarations d'Utilités Publiques seront actualisées et devront inclure, entre autres, la non application des pesticides à l'échelle des aires d'alimentations de captages définies.

Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff Armor communauté et Lannion-Trégor Communauté seront les trois EPCI maitres d'ouvrages de l'ensemble des actions qui se dérouleront sur leur périmètre respectif. Lannion Trégor Communauté est identifié « chef de file » de l'accord de territoire. Les actions seront mises en œuvre par les services des EPCI, et/ou par des prestataires. D'autres maîtres d'ouvrage sont susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'accord. Chaque maître d'ouvrage signataire de l'accord sollicitera les subventions pour les actions dont il a la maîtrise d'ouvrage directement auprès des partenaires financiers, avec un reste à charge minimum de 20%.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_08-DE

Des objectifs de résultats fixés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne actent pour l'efficience annuelle des actions et leur continuité, par maître d'ouvrage, un objectif de consommation des enveloppes financières prévisionnelles à 60% de réalisation.

Le budget prévisionnel 2026-2028, relatif aux actions relevant de la maîtrise d'ouvrage de Leff Armor communauté, est de 1 644 000,00 € avec un autofinancement de 507 000,00 € dans l'hypothèse d'un taux de subvention global de 71 % en cours de négociation avec les partenaires financiers.

Entendu l'exposé de monsieur le président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le projet de l'accord de territoire des bassins versants du Jaudy Guindy Bizien et du Grand Trieux et ruisseaux côtiers 2026 en tant que maître d'ouvrage,

AUTORISE monsieur le Président à signer l'accord de territoire des bassins versants du Jaudy Guindy Bizien et du Grand Trieux et ruisseaux côtiers 2026-2028 avec l'ensemble des partenaires,

AUTORISE monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Régional de Bretagne et Conseil Départemental des Côtes d'Armor) et des fonds européens,

AUTORISE monsieur le Président à signer les conventions de partenariats et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les autres collectivités,

AUTORISE monsieur le Président à déposer les demandes de déclaration ou d'autorisation pour les travaux milieux aquatiques au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques,

AUTORISE monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

La secrétaire de séance
Fabienne Goaziou